

Conditions de participation au jeu-concours Duracell « SCANNEZ & GAGNEZ DES MAILLOTS DE LALIGA »

Les présentes conditions de participation (ci-après : « Conditions du jeu-concours ») s'appliquent à l'opération promotionnelle à durée limitée de Duracell intitulée « Scannez & gagnez des maillots de LALIGA » (ci-après : « Jeu-concours »), qui se déroule du 2.11.2026 au 31.12.2026 et à laquelle peuvent participer les personnes résidant en Suisse et en Allemagne (ci-après : l'« Opération »). Le contenu de l'Opération ainsi que les présentes Conditions du jeu-concours peuvent être consultés à tout moment sur www.duracell-win.com (ci-après : le « Site de l'Opération »).

Article 1 Dispositions générales

- L'organisateur du jeu-concours est Duracell Germany GmbH, Taunusanlage 8, 60329 Francfort-sur-le-Main, Allemagne.
- La participation à ce jeu-concours est possible du 2.11.2026 à 0h00 au 31.12.2026 à 23h59.
- Sont habilitées à participer les personnes résidant en Suisse et en Allemagne, âgées d'au moins 18 ans.
- La participation est gratuite et n'est subordonnée ni à l'achat d'un produit ni au recours à une prestation payante.
- Pour participer au jeu-concours, les participants doivent s'inscrire sur le site de l'Opération www.duracell-win.com pendant la période du jeu-concours, du 2.11.2026 au 31.12.2026.
- Les gagnants sont déterminés par tirage au sort.
- En participant au jeu-concours, les participants acceptent les présentes Conditions du jeu-concours. La participation au jeu-concours, et donc l'acceptation de ces Conditions, est une condition impérative pour avoir une chance de remporter l'un des prix.

Article 2 SCANNER et GAGNER

1. Participation

- Un participant peut prendre part à l'Opération au maximum quatre fois pendant toute la période promotionnelle susmentionnée, en scannant le code QR figurant sur le matériel publicitaire en magasin ou en se rendant sur le site www.duracell-win.com. Après le scan, l'animation s'ouvre dans le navigateur du téléphone mobile. Les participants ne peuvent prendre part à l'Opération que s'ils acceptent les Conditions du jeu-concours.
- Les participants doivent remplir le formulaire requis, qui doit indiquer le nom complet et l'adresse e-mail du participant.

- Chaque participant ne peut gagner qu'un seul prix au maximum pendant la durée de l'Opération (par nom, adresse e-mail/adresse postale et adresse IP). Par famille résidant à la même adresse, il ne peut y avoir qu'un seul gagnant au maximum.
- Les participations contraires aux Conditions du jeu-concours seront disqualifiées et exclues de l'Opération.

2. Prix

- L'organisateur met à disposition les prix suivants :
 - a) 25 maillots de football officiels du FC Barcelone avec le logo LALIGA, taille homme L, d'une valeur de 124,99 € chacun
 - b) 25 maillots de football officiels du Real Madrid avec le logo LALIGA, taille homme L, d'une valeur de 119 € chacun
- Il n'existe aucun droit de choisir un maillot en particulier.
- Le tirage au sort des gagnants a lieu dans les 15 jours suivant la fin de l'Opération. Le tirage au sort des gagnants est effectué par un système automatisé et selon le principe du hasard.
- Le tirage au sort des prix s'effectue parmi les participants d'Allemagne et de Suisse ayant rempli le formulaire de participation de manière complète et dans les délais.
- Les gagnants sont informés par e-mail, au plus tard 15 jours après la fin de l'Opération, à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire, et doivent communiquer leur adresse postale à la demande de l'organisateur.
- Si le gagnant ne répond pas à l'e-mail de notification de gain dans un délai de 5 jours ouvrés après en avoir été informé et n'a pas confirmé son identité, un nouvel e-mail lui sera envoyé pour le contacter. Le gagnant dispose alors d'un délai supplémentaire de 3 jours ouvrés pour se manifester et prouver son identité. Passé ce délai, il sera exclu en tant que gagnant de l'Opération. Un ou plusieurs autres gagnants seront déterminés par tirage au sort.
- Les maillots sont envoyés à l'adresse indiquée dans le système.
- La décision de l'organisateur est définitive et contraignante. Toute voie de recours est exclue.
- La remise des prix s'effectue sous la responsabilité de l'organisateur.
- Les prix ne peuvent pas être échangés contre de l'argent liquide.
- Les prix ne peuvent être ni échangés ni cédés à des tiers.
- Dans la mesure où la loi l'exige, l'organisateur s'acquitte des obligations fiscales de décompte et de déclaration qui lui incombent en lien avec les prix. Les gagnants sont responsables de leurs propres obligations fiscales personnelles.

Article 3 Responsabilité

L'organisateur est responsable sans limitation des dommages qu'il a causés intentionnellement ou par négligence grave. Pour le reste, et dans la mesure permise par la loi, l'organisateur n'est responsable que des dommages directs causés par la violation

fautive d'obligations essentielles liées à l'exécution du jeu-concours. La responsabilité pour les dommages indirects ou consécutifs est exclue, dans la mesure permise par la loi. Les dispositions légales impératives en matière de responsabilité, notamment en cas d'atteinte à la vie ou à l'intégrité physique, demeurent réservées.

Article 4 Droits de Duracell

L'organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment des participants et de ne leur attribuer aucun prix si ceux-ci enfreignent d'une quelconque manière les Conditions du jeu-concours ou les dispositions légales applicables.

Article 5 Correspondance

- Toute question, remarque ou réclamation concernant cette Opération peut être adressée par écrit à l'adresse suivante: servicede@duracellscanwin.com
- Le participant recevra alors une réponse pertinente dans un délai raisonnable.

Article 6 Modifications des Conditions du jeu-concours / fin anticipée du jeu-concours

L'organisateur est en droit de modifier les présentes Conditions du jeu-concours ou de mettre fin prématurément au jeu-concours, dans la mesure où cela est nécessaire pour un motif important et raisonnablement acceptable pour le participant au vu des intérêts réciproques en jeu. Un motif important existe notamment en cas (a) de perturbations techniques compromettant le bon déroulement du jeu-concours, (b) de tentatives de manipulation ou de fraude portant atteinte au déroulement normal, (c) de raisons juridiques ou administratives interdisant la poursuite de l'Opération sous sa forme actuelle, ou (d) d'autres circonstances échappant au contrôle de l'organisateur rendant impossible ou déraisonnablement difficile l'exécution de l'Opération telle que prévue.

Les droits à un prix déjà nés en vertu des présentes Conditions du jeu-concours ne sont pas affectés par une modification ou une fin anticipée. Toute modification ou fin anticipée sera annoncée sur le site de l'Opération.

Article 7 Droit applicable et clause de divisibilité

7.1. Le droit suisse s'applique, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Si, au moment de la participation au jeu-concours, vous avez votre résidence habituelle dans un pays autre que la Suisse, l'application des dispositions légales impératives de ce pays n'est pas affectée par le choix du droit opéré à la phrase 1.

7.2 Si une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions du jeu-concours devaient s'avérer ou devenir inefficaces, cela n'affecterait pas la validité des autres dispositions. Les dispositions inefficaces seront remplacées par les dispositions légales applicables.

Article 8 Données

- Les participants à l'Opération sont tenus de fournir toutes les données personnelles demandées de manière correcte, actuelle et complète. Leurs données sont traitées par Buro Benk B.V., l'agence mandatée par l'organisateur pour la réalisation de cette Opération.
- Les participants qui fournissent des informations fausses ou incomplètes n'ont droit à aucun prix et peuvent être exclus de la participation par l'organisateur.
- Les données personnelles fournies par le participant servent exclusivement à la vérification des gagnants et, le cas échéant, à la communication avec eux aux fins de la remise des prix et de la vérification de l'éligibilité à participer; elles ne seront pas utilisées à des fins commerciales sans le consentement exprès des participants.
- Les données personnelles des participants sont supprimées après l'attribution des prix. Cette disposition ne s'applique pas aux données personnelles des gagnants, qui sont conservées dans le respect des dispositions légales. Vous avez le droit de consulter, de modifier ou de faire supprimer vos données personnelles en vous adressant par écrit à l'adresse suivante: servicede@duracellscanwin.com. Vous trouverez notre politique de confidentialité complète ici <https://www.duracell.fr/politique-de-confidentialite/>.